

## Quelle réforme de la formation professionnelle ?

### Comment est posé le problème :

Au-delà d'un certain nombre de constats qui font consensus, on assiste à une offensive du gouvernement (relayée par les médias) sur le thème de la mauvaise utilisation des fonds de la formation professionnelle. Le meilleur exemple de cette campagne est le dossier du point du 19 juin ayant pour titre « le scandale des 24 milliards ».

Ceux qui peuvent se sentir visés par cette campagne sont les partenaires sociaux, les OPCA et les conseils régionaux.

Quelles sont les objectifs du gouvernement ?

Souhaite-t-il remettre la main sur une partie des fonds décentralisés ? Souhaite-t-il baisser les cotisations obligatoires des entreprises ?

Pour préparer cette réforme, le gouvernement a mis en place un groupe multipartite (partenaires sociaux, conseils régionaux et administrations) qui se réunit chaque semaine depuis près de trois mois. Le gouvernement tablait-il sur des incohérences et des divergences au sein de ce groupe pour mieux étayer sa légitimité d'imposer sa propre vision ?

En réalité, de nombreux points d'accord se dégagent entre les partenaires sociaux et les conseils régionaux sur la base du travail effectué depuis deux ans au sein du CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) et des chantiers communs en région.

### Les points d'accord :

- le système actuel de formation des salariés forme plus facilement ceux qui sont déjà les mieux formés
- la formation professionnelle doit permettre de renforcer la compétitivité des entreprises, mais également doit sécuriser et dynamiser les parcours professionnels des salariés
- il faut simplifier le système pour l'utilisateur final
- le système de formation doit apporter plus d'équité; il doit permettre de dépasser les statuts (les demandeurs d'emploi, salariés ou jeunes sans emploi ni qualification ont des droits à la formation différents et des interlocuteurs et financeurs différents). L'ANI 2008 fait un pas dans cette direction en prévoyant de financer la formation de publics non salariés menacés d'exclusion.
- le parcours professionnel commence dès la formation initiale : il faut pouvoir lutter contre l'échec scolaire et reconnaître une sorte de droit à la qualification différé pour ceux qui sortent sans qualification
- la notion d'alternance est très importante pour les parcours de formation (mais il faudrait simplifier les circuits de financement de l'apprentissage)
- la formation tout au long de la vie nécessite une orientation et accompagnement tout au long de la vie
- il est indispensable de clarifier le rôle de tous les acteurs de la formation professionnelle
- il est nécessaire d'avoir une organisation régionale de la formation professionnelle, et de viser en priorité les PME en accord avec les conseils régionaux.

### Les enjeux :

Plusieurs questions de fond restent sans réponse pour le moment :

- Il est prévu que l'opérateur unique du service Public de l'Emploi (fusion ANPE-ASSEDIC) soit centralisé et sous le contrôle exclusif de l'Etat. En raison de la liaison étroite entre économie, emploi et formation professionnelle, il est demandé que sa gouvernance soit décentralisée et que les Conseils régionaux y participent avec l'Etat.
- Conseil régionaux et partenaires sociaux demandent que soit reconnu un droit à la formation différé. Il doit se traduire par une participation financière de l'Etat au financement des parcours de formation de tous ceux qui sont sortis sans qualification du système scolaire.
- La question de la clarification du rôle des différents acteurs est fondamentale et transversale.

Pour débattre et dégager des objectifs communs à tous les acteurs, il est proposé de « muscler » et de resserrer l'actuel CCREFP (Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) qui réunit Etat, Conseil régional, Partenaires sociaux, chambres consulaires, Comité Economique et Social Régional, administrations, ... Le point de départ de ce débat sur les objectifs communs pourrait être le PRDF (Plan Régional de Développement des Formations, SREF dans certaines Régions) qui est élaboré dans la plus grande concertation sous l'autorité du Conseil régional et qui est voté par lui.

- Pour la mise en œuvre des dispositifs de formation découlant des objectifs communs, et tout particulièrement pour ce qui concerne la formation des publics jeunes et adultes éloignés de l'emploi, ainsi que les salariés en conversion, deux propositions se confrontent :
  - L'Etat (la DGEFP) propose la création d'un Fonds régional alimenté par les partenaires sociaux (UNEDIC, OPCA, FONGECIF) et les Conseils régionaux soit « pérenne et mutualisé ». Cette proposition a été largement refusée par le groupe.
  - Les partenaires sociaux et les Conseils régionaux préfèrent parler d'un « dispositif » moins pérenne, résultant des objectifs communs dégagés par les « décideurs-financeurs » de formation professionnelle (ce que l'Etat n'est plus beaucoup).
  - Qui sera chargé du conseil en GPEC auprès des entreprises (les PME en particulier) et de l'orientation-prescription auprès des demandeurs d'emploi et des salariés ? L'Etat semble vouloir désigner le futur opérateur unique (ANPE-ASSEDIC) pour cela, tandis que partenaires sociaux et Etat souhaitent garder le contrôle en s'appuyant sur les OPCA et le FONGECIF dont le rôle serait élargi au conseil et en contractualisant avec les Missions Locales, l'opérateur unique, les Maisons de l'Emploi ou le Service d'orientation Professionnel de l'AFPA.

*Explication complémentaire : l'opérateur unique ANPE-ASSEDIC d'une expertise en matière d'évolution des métiers et des qualifications et d'une action de conseil auprès des entreprises sur la GPEC, et auprès des salariés engagés dans un « projet de mobilité ».*

*Si on rapproche cela de la proposition de la DGEFP de créer un « fonds régional » de sécurisation des mobilités professionnelles et géographiques des salariés peu qualifiés, on perçoit que la gouvernance tripartite proposée risque d'être de peu de poids face à un opérateur unique expert et maître des prescriptions. Ainsi l'Etat, véritable patron de l'opérateur unique (qui est centralisé), aurait mis la main sur une partie du « pactole » de la formation professionnelle sans rien déboursier (les principaux financeurs étant les OPCA, les OPACIF, l'UNEDIC et les Régions).*

*Pour notre part, nous pensons que la prescription des formations financées par le « dispositif » (=le fons régional) doit être à la main des décideurs-financeurs de formation et donner lieu à des conventions avec le FONGECIF, les OPCA, le SOP de l'AFPA, l'opérateur unique, ...avec des engagements réciproques précis. Il est de plus très important de donner à tous ces dispositifs de formation professionnelle un contrôle démocratique. Le fait que le PRDF soit voté par le Conseil régional, après une élaboration collective de tous les partenaires de la formation professionnelle, et ce rôle du Conseil régional dans un tel dispositif donnerait ainsi une légitimité et un contrôle démocratique.*

- Il semble y avoir consensus pour élargir le rôle de conseil des OPCA et du FONGECIF (pour le développement de la GPEC auprès des entreprises et pour l'orientation et le gestion des parcours des salariés). Pour permettre aux OPCA d'avoir la taille suffisante pour assumer ce rôle supplémentaire, il a été évoqué la nécessité d'augmenter leur taille et de relever le seuil de la collecte (à 50 millions d'€ ? à 100 millions d'€ ?). Un autre problème soulevé est celui du financement du plan de formation de l'entreprise par le 0,9% de la masse salariale. L'Etat semble vouloir supprimer cette obligation légale ; certains partenaires sociaux voudraient que cela corresponde à une obligation contractuelle et non légale. Il nous semble en tous cas qu'il serait dangereux que cette obligation disparaisse.
- Les Conseils régionaux demandent que leurs relations avec les organismes de formation ne se réduisent pas à un relation acheteur-vendeur, et qu'il puissent assumer un rôle d'animateur.
- Tous sont d'accord pour instaurer une évaluation permanente de l'offre de formation.

**Patrick COTREL, 4 juillet 2008**